

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'APPROBATION DES COMPTES

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019

SALLE SAINT BRUNO

9, rue Saint Bruno
75018, Paris

A l'assemblée générale de l'association Salle Saint Bruno,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association SALLE SAINT BRUNO relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 08 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association SALLE SAINT BRUNO à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment

nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier arrêté le 1^{er} septembre 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 02 septembre 2020

A stylized signature in blue ink, appearing to be 'Yves PASCAULT', is written over a circular logo containing the letters 'AV'.

Le Commissaire aux Comptes :
Yves PASCAULT
Membre de la Compagnie Régionale de Paris
AVENTY Audit



Salle Saint Bruno

SALLE SAINT BRUNO
BILAN SYNTHETIQUE
 Edition du : 01/01/2019 au 31/12/2019

ACTIF	Exercice N			N-1	PASSIF	Exercice N net	Exercice N-1 net
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net			
Actif immobilisé :					Capitaux propres		
Immobilisations incorporelles					Capital	112 599	112 599
- Fonds commercial					Ecart de réévaluation		
- Autres	995	995			Réserves :		
Immobilisations corporelles	816 513	305 037	511 476	49 913	- Réserve légale		
Immobilisations financières	4 592		4 592	140 257	- Réserves réglementées		
TOTAL I	822 100	306 032	516 068	190 170	- Autres	41 611	41 611
Actif circulant :							
Stocks et en-cours (autres que marchandises)					Report à nouveau	(39 069)	(56 407)
Marchandises					Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	10 242	17 339
Avances et acomptes versés sur commandes					Provisions réglementées	533 807	312 730
					TOTAL I	659 189	427 870
Créances :					Provisions pour risques et charges (II)	74 321	60 238
Clients et comptes rattachés	9 854		9 854	17 866	Dettes		
Autres	286 507		286 507	185 886	Emprunts et dettes assimilées	22 197	18 411
Valeurs mobilières de placement				76 602	Avances et acomptes reçus sur commandes		
Disponibilités (autres que caisse)	151 105		151 105	220 245	Fournisseurs et comptes rattachés	136 024	82 972
Caisse	84		84	687	Autres	55 934	53 899
TOTAL II	447 551		447 551	501 286	TOTAL III	214 156	155 283
Charges constatées d'avance (III)	1 335		1 335	1 468	Produits constatés d'avance (IV)	17 288	49 532
TOTAL GENERAL (I+II+III)	1 270 986	306 032	964 954	692 923	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	964 954	692 923

ASSOCIATION SALLE SAINT BRUNO

9, rue Saint Bruno – 75018 Paris – Tél. : 01 53 09 99 22 – contactssb@sallesaintbruno.org

Siret 388 739 534 000 21- APE 8899B – www.sallesaintbruno.org



Salle Saint Bruno

SALLE SAINT BRUNO
Compte de résultat 2019

CHARGES	2018	2019	PRODUITS	2018	2019
60. ACHATS	82 266	76 149	706. RECETTES PROVENANT DES SERVICES RENDUS	17 815	17 373
Alimentation et boisson	8 316	7 068	Activités annexes	8 815	10 583
Fournitures ateliers ou activités	3 500	4 361	Prestations de services	9 000	6 790
Eau Gaz Electricité Combustibles	15 000	13 705	74. SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	557 680	525 482
Fournitures entretien	1 187	614	Etat :	153 779	154 279
Fournitures administratives	1 482	850	DDCS – CGET – Politique de la Ville	37 000	36 000
Autres : Prestations de service	52 781	49 550	DRAC	18 440	20 000
61. SERVICES EXTERNES	102 775	62 111	DIRECCTE/DDCS104/FIPD		5 000
Crédit-bail	4 315	3 422	FDVA/DDCS JEP/BOP163/DILCRAH	3 000	12 000
Locations de matériel	9 757	11 396	FDVA 2	10 000	
Travaux d'entretien et de réparation	17 250	16 142	Emploi aidé par l'Etat : Adulte relais	73 221	74 172
Primes d'assurances	3 209	3 121	FONJEP	12 118	7 107
Documentation/Etudes/Recherches	372	327	Collectivités territoriales :	321 343	277 778
Loyers	67 289	26 873	Région Ile-de-France (EPE + Média)		
Autres	584	828	Région Ile-de-France Emploi tremplin	14 375	
62. AUTRES SERVICES EXTERNES	20 838	20 580	Ville de Paris DDCT CPO	188 615	176 115
Transports liés aux activités	143	144	Ville de Paris – DDCT – EPN		
Missions/Réceptions/Déplacements	4 208	4 793	Ville de Paris DAE – Projet Global EPE		
Rémunérations d'intermédiaires et d'honoraires	4 500	4 340	Ville de Paris – CPO – DDCT/DJS /DAC	26 500	
Téléphone/Internet	6 656	6 720	Ville de Paris – DAE – EPE/projets spécifiques	18 000	30 000
Frais postaux	255	214	Ville de Paris – DDCT – FSIH/citoyenneté	5 000	7 000
Publicité/Publications/ Annonces-Insertion	2 264	2 196	Ville de Paris DDCT - Complément AR	13 317	17 233
Services bancaires et assimilés	942	1 105	Ville de Paris DDCT – EPE Jeunes	23 700	6 500
Formation des bénévoles/salariés	1 055	280	Ville de Paris DJS EPE Jeunes	0	1 500
Cotisation	814	788	Ville de Paris – DAC Bloche Fête	5 000	5 000
63. IMPÔTS ET TAXES	7 467	6 342	Ville de Paris autres (DASES/DJS...)	17 500	26 000
Taxes sur salaires			Mairie 18° et CQ	9 336	8 430
Autres impôts et taxes	7 467	6 342	FSE – EPE – PLIE	50 992	50 768
64. FRAIS DE PERSONNEL	458 917	440 748	FSE – EPE – PLVP	23 166	27 157
Salaires bruts	317 081	319 143	CAF		9 500
Charges sociales de l'employeur	122 809	102 841	Subventions privées :	8 400	6 000
Autres (Préciser : TR+CO+mutuelle)	19 028	18 765	75. AUTRES PROD. DE GESTION COURANTE	111 467	94 565
65. AUTRES CH. DE GESTION COURANTE	1 499	1 802	Adhésions	715	665
66. CHARGES FINANCIÈRES		0	Mise à disposition salles	99 689	78 383
67. CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 101	2 817	Autres mises disposition (copie, fax...)	2 219	1 490
68. DOTATIONS	59 453	46 478	Participation des associations et habitants	8 844	14 027
Dotation aux amortissements	10 364	15 196	76. PRODUITS FINANCIERS	575	404
Dotations aux provisions	38 688	19 154	77. PRODUITS EXCEPTIONNELS	9 290	14 714
Engagements à réaliser	10 400	12 128	78. REPRISES	54 775	13 342
			79. TRANSFERTS DE CHARGES	2 053	1 390
TOTAL	736 316	657 028	TOTAL	753 655	667 269
Valorisation du bénévolat	30 630	32 310	Valorisation du bénévolat	30 630	32 310
TOTAL	766 946	689 338	TOTAL	784 285	699 579
Résultats	17 339	10 242			

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

I – PRÉSENTATION ET FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

L'association n'est pas soumise aux impôts commerciaux. Elle clôture un exercice d'une durée de 12 mois courant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019.

Les comptes 2019 présentent un excédent de 10 242€.

Le budget global diminue de 11,5 %, principalement du fait de la ré-évaluation du loyer du 9 rue Saint Bruno (diminution du loyer de l'ordre de 40 000€ et suppression de la subvention compensatrice de loyer), de la diminution des cotisations patronales et de la diminution des provisions pour risques.

L'exercice a été marqué par plusieurs mouvements de personnel :

A l'Espace de Proximité Emploi

- le recrutement en CDD le 22/02/2019 d'une conseillère en insertion en remplacement d'une conseillère absente pour maladie jusqu'à la fin de l'année
- la rupture conventionnelle d'une coordinatrice-médiatrice emploi au 30/09/2019.
- le recrutement en CDD, puis CDI, de sa remplaçante le 19/09/2019.

A l'Espace Public Numérique

- le recrutement d'un médiateur numérique le 7/01/2019
- la rupture conventionnelle prévisionnelle (au 31/01/2020) du médiateur numérique référent.

Par ailleurs, l'association a obtenu en 2016 un soutien de la ville de Paris dans le cadre du budget participatif pour la rénovation du 9 rue Saint Bruno pour un montant total estimé de 500 000€. Les travaux qui auraient dû se dérouler l'été 2018 ont été reportés à l'été 2019. Le budget a été divisé en 3 tranches, la première de 36 000€ correspond aux honoraires de la maîtrise d'œuvre apparaissait déjà dans les comptes 2017, une deuxième tranche de 250 000€ apparaissent dans les comptes 2018 et la troisième et dernière tranche de 234 720€ est intervenue en 2019.

II – PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont élaborés conformément aux dispositions du code de commerce ainsi qu'à celles du Plan Comptable général (CCG) et du plan comptable des associations tels qu'ils résultent des règlements CRC 99-01.

Les procédures d'enregistrement et de classement sont conformes aux exigences des comptabilités informatisées.

III – NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN

A. Mouvements ayant affecté les divers postes de l'actif immobilisé

L'association respecte les règles habituelles d'amortissement et n'a pas recours aux amortissements dérogatoires. Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût

d'acquisition. Les durées d'amortissement, en mode linéaire ou dégressif, retenues sont les suivantes :

Nature d'immobilisations	Mode	Durée d'amortissement
Logiciels et matériel informatique	Linéaire	1-5 ans
Constructions	Linéaire	30 ans
Agencements, installations	Linéaire	3-10 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3-5 ans
Mobilier	Linéaire	3-10 ans

	N-1-2018	Augmentation	Diminution	N-2019
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, logiciels	995			995
Droit au bail				
Fonds de commerce				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Agencements des terrains				
Constructions		240 579		240 579
Installations techniques, matériels, outillage	173 405	218 416		391 821
Autres immobilisations corporelles				
Matériel de bureau et informatique	89 364	1 564		90 928
Mobilier	45 639	41 231		86 870
Autres matériels	6 315			6 315
Immobilisations en cours	25 031		25 031	0
TOTAL VALEURS BRUTES	340 750 €	501 790 €	25 031 €	817 508 €
Immobilisations incorporelles				
Amorts frais d'établissement				
Amorts frais de recherche et de développement				
Amorts concession, logiciels	995			995
Amorts fonds de commerce				
Amorts autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Amorts agencements des terrains				0
Amorts des constructions		2 047		2 047
Amorts installations techniques, matériels, outillage	156 038	7 261		163 299
Amorts autres immobilisations corporelles				
Amorts Matériel de bureau et informatique	82 935	4 244		87 178
Amorts Mobilier	45 364	949		46 313
Amorts Autres matériels	5 506	695		6 200
TOTAL AMORTISSEMENTS	290 839	15 194	0	306 032
VALEURS NETTES COMPTABLES	49 911			511 476

Les évolutions constatées correspondent à 2 faits marquants :

- La rénovation des locaux de la SSB qui comprend des constructions, des installations techniques et du mobilier.
- l'acquisition de matériel informatique pour la SSB (1 portable et 2 postes serveur)

B. Immobilisations financières

	N-1	Augmentation	Diminution	N
Parts sociales		137 265 €	135 725 €	1 540 €
Paris Habitat	2 992 €	60 €		3 052 €
TOTAUX	2 992 €	137 325 €	0 €	4 592 €

Les immobilisations financières sont composées de :

1. parts sociales acquises auprès du Crédit Coopératif en 2018 utilisables à tout moment, pour optimiser le surplus de trésorerie dû à l'avance de la subvention d'investissement pour rénovation, elles ont été vendues en fin d'année pour régler l'entreprise
2. cautions locatives de Paris Habitat.

C. Stocks et en-cours

Néant

D. Créances

Créances 2019	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an	
Créances et comptes rattachés	9 854 €	9 854 €		Il n'y a pas de créances
Autres :	286 507 €			
Personnel et comptes rattachés		- €		
Subvention à recevoir AR /CAF	13 307 €	13 338 €		
Subvention à recevoir FSE/PLIE	162 956 €	61 197 €	101 760 €	
Subvention d'investissement	106 720 €	106 720 €		
Débiteurs divers	3 524 €	3 524 €		
Charges constatées d'avance	1 467 €	1 467 €		
TOTAUX	297 828 €	196 100 €	101 760 €	

douteuses au 31/12/2019.

Nous avons inscrit 2677€ en perte sur la subvention PLIE 2018.

E. Valeurs mobilières de placement

Néant.

F. Tableau des fonds propres

Fonds associatifs sans droit de reprise	41 611 €
Fonds associatifs + réserves	112 599 €
Résultat de l'exercice	10 242 €
Report à nouveau	-39 069 €
FONDS PROPRES	125 383 €

G. Subventions d'investissement

Libellés	N-1	Augmentation	Diminution	N
Sub 1 équipement	407 230 €	234 720 €		641 950
Sub 2 équipement	11 774 €			11 774 €
TOTAUX	419 004 €	234 720 €	0 €	653 724 €
Amortissement des subventions d'investissement				
Libellés	N-1	Augmentation	Diminution	N
Amortissements	106 274 €	13 643 €		119 917 €
TOTAUX	106 274 €	13 643 €	0 €	119 917 €
Solde à amortir				533 807

L'augmentation vient du solde de la subvention d'investissement pour rénovation de la SSB.

H. Provisions réglementées

Il n'y a pas de provisions réglementées au 31/12/2019.

I. Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges d'un total de 74 321€ figurent au bilan au 31/12/2019 et correspondent à :

Provisions pour risques	N-1	Augmentation	Diminution	N 2019
Prov rénovation SSB	15 000,00 €			15 000,00 €
Prov travaux SSB	10 000 €		1 571 €	8 429 €
Prov ASP EPE	7 550 €			7 550 €
Prov FSE 2017-2018 (PLVP) – part 2017	4 000 €			4 000 €
Prov FSE 2017-2018 (PLVP) – part 2018	2 800 €			2 800 €
Prov FSE 2018-2019 (PLVP) – part 2018	2 200 €			2 200 €
Prov FSE 2018-2019 (PLVP) – part 2019		5 500 €		5 500 €
Prov PLIE 2019		3 000 €		3 000 €
Prov PLIE 2018	1 500 €		1 500 €	0 €
Total provisions pour risques	28 050 €	8 500 €	3 071 €	48 479 €
Provisions pour charges				
Retraites	15 188 €	1 284 €		16 472 €
Provision risque poste médiateur multimédia go		4 370 €		4 370 €
Provision risque poste conseillère EPE		5 000 €		5 000 €
Provision risque poste coordinatrice EPE	2 000 €		2 000 €	0 €
total provisions pour charges	15 188 €	5 654 €	0 €	25 842 €
Total provisions	43 238 €	14 154 €	3 071 €	74 321 €

En 2019, on reprend :

- 1 571€ de provisions pour travaux de rénovation du sous-sol de la SSB (hors rénovation BPP)
- 1 500€ de provision pour risques liée au FSE PLIE 2018,
- 2 000€ de provision pour charges liée aux indemnités de rupture conventionnelle du poste de coordinatrice réalisé en 2019,

Parallèlement, on met en provision pour risques :

- 3 000€ pour risque sur la subvention FSE liée au PLIE 2019,
- 20 % de l'apport du FSE pour les Parcours Linguistiques à Visée Professionnelle par prudence compte tenu des règles du FSE, soit 5500€
- 4 370€ pour la rupture conventionnelle du poste de médiateur numérique référent (prévue et réalisée fin janvier 2020)
- 5 000€ pour la fin du contrat sur le poste de médiatrice emploi (après 11 mois d'arrêt maladie/accident de trajet, la salariée a été déclarée inapte, son contrat a pris fin le 31/01/2020).
- 1 284€ ajoutés à la provision retraite de 2018 qui concerne 4 salarié.e.s.

J. Fonds dédiés

Des fonds dédiés d'un total de 22 197€ figurent au bilan au 31/12/2019 et correspondent à :

2019	N-1	Augmentation	Diminution	Solde 2019
Etat et Mairie de Paris DDCT – FPH	6 011 €	2 178 €		8 189 €
DASES FPH-prévention des rixes		5 450 €		5 450 €
Produits Fête de la Goutte d'Or	2 000 €	1 500 €		3 500 €
Fondation Bruneau pour le Collectif Magnolias	2 400 €	0 €	342 €	2 058 €
FDVA 2 – Fonctionnement / innovation	8 000 €		8 000 €	0 €
CAF ateliers webradio ados		3 000 €		3 000 €
TOTAUX	18 411 €	12 128 €	8 342 €	22 197 €

Le FPH a été soutenu à hauteur de 7000€ en 2019, 4372€ ont permis de soutenir 6 projets, et 2178€ ont été ajoutés aux fonds dédiés du FPH.

La DASES a souhaité abonder en 2019 un FPH dédié à la prévention des rixes pour un montant de 7000€, qui a permis de soutenir 2 projets, 5450€ ont été mis en fonds dédiés.

La Fête de la Goutte d'Or a dégagé un excédent de 1500€ en 2019 qui s'ajoutent aux 2000€ déjà inscrits en fonds dédiés.

Le collectif d'habitants qui jardinent les pieds d'arbres de la rue Saint Bruno, dit le collectif Magnolias, a acquis en 2018 une subvention de 2400€ de la fondation Bruneau qui a permis de financer de l'achat de terre en 2019, il reste encore 2058€ de fonds dédiés pour les Magnolias.

La SSB avait obtenu fin 2018 une subvention du FDVA 2 de 10 000€ pour le volet animation de quartier/inter-associatif de l'association dont une partie (8 000€) qui a été réalisée en 2019.

En 2019, la SSB a acquis un nouveau financement de la CAF pour des ateliers webradio pour adolescents qui n'ont pas pu tous être réalisés en 2019, il reste 3000€ en fonds dédiés pour les réaliser en 2020.

K. Emprunts et dettes

Il n'y a pas d'emprunts auprès des établissements de crédit au 31/12/2019.

L. Échéances des créances et des dettes

		Montant		De 1 à 5	
Dettes 2019	Créances 2019		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Emprunts obligataires	Créances et comptes rattachés		9 854 €	9 854 €	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	Autres divers		286 507 €		
Fournisseurs et comptes rattachés	Personnel et comptes rattachés	136 024 €	136 024 €	- €	
Personnel et comptes rattachés	Subvention à recevoir AR / CAF	18 886 €	18 886 €	18 338 €	
Organismes sociaux	Subvention à recevoir FSE/PLIE	32 337 €	32 337 €	61 197 €	101 760 €
Etat et autres collectivités publiques	Subvention d'investissement		106 720 €	106 720 €	
Dettes sur immobilisations	Débiteurs divers		3 524 €	3 524 €	
Groupe et associés	Charges constatées d'avance		1 467 €	1 467 €	
Autres dettes					
Produits constatés d'avance	TOTAUX		297 828 €	196 100 €	101 760 €
TOTAUX		236 779 €	236 779 €	- €	

Les subventions à plus d'un an correspondent aux subventions FSE : PLIE 2018 et 2019, parcours linguistiques à visée professionnelle de 2017 à 2019, dont une partie sera perçue en 2020 et une autre en 2021 voire 2022, selon le temps d'instruction des bilans.

H. Charges à payer et produits à recevoir

Détail des charges à payer 2019	Total
Fournisseurs et comptes rattachés	136 024 €
Fournisseurs	114 254 €
Fournisseurs factures non parvenues	21 770 €
Autres	55 934 €
Provisions sur congés payés	18 299 €
Provisions sur charges sociales sur congés payés	8 234 €
IJSS à déduire	1 722 €
Autres	3 576 €
Cotisations sociales à payer (Urssaf, caisse retraite, prévoyance, formation continue)	24 103 €
Produits constatés d'avance	17 288 €
TOTAUX	209 246 €

Détail des produits à recevoir	2019
Subventions	
EPEC PLIE 2018	50 992
FSE PLVP 2017-2018	32 102
FSE PLVP 2018-2019	29 094
EPEC PLIE 2019	50 768
Etat Adulte Relais	10 457
CAF solde 2019	2 850
Paris Habitat solde 2019	2 400
Mairie de Paris DDCT – solde sub investissement	2 600
Mairie de Paris BPP – solde sub rénovation SSB	104 120
Autres	1 124
Total Subventions à recevoir	286 507

V – NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

A. Produits

Les produits de l'association sont composés de :

A.1 – Subventions

	2019	2018	2017	2016
Etat	154 279 €	153 779 €	136 328 €	158 929 €
Ville et Département de Paris	269 348 €	297 632 €	264 515 €	274 715 €
Conseil Régional Ile de France		14 375 €	23 167 €	47 918 €
CAF	9 500 €			
FSE	77 925 €	74 158 €	77 327 €	30 647 €
Subventions privées	6 000 €	8 400 €	5 000 €	1 500 €
Mairie du 18eme	8 430 €	9 336 €	9 500 €	10 700 €
Total	525 482 €	557 679 €	515 836 €	524 409 €

Le volume global des subventions diminue mais cette diminution doit être relativisée car elle correspond approximativement à la réévaluation à la baisse du loyer et de la subvention compensatrice de loyer. Dans le détail, cette diminution cache des réalités diverses.

Par ailleurs, la ville a renouvelé en 2019 une subvention de fonctionnement globale à la SSB dans le cadre d'une nouvelle convention pluriannuelle d'objectif (CPO) pour 2019-2021. Et l'État a également signé pour la première fois une CPO pour 2019-2021 pour soutenir l'Espace de Proximité Emploi et l'Espace Public Numérique.

Détails des diminutions :

Etat :

- Fin d'un poste FONJEP Jeunesse Éducation Populaire pour l'animation de quartier (-7107€)
- Diminution de la subvention de la politique de la ville pour l'Espace Public Numérique (-1000€)

Région Ile-de-France : en 2019, la SSB n'a plus aucun soutien de la région (fin d'un emploi tremplin en 2018), - 14375€

Ville de Paris

- fin de la subvention compensatrice de loyer (lui-même diminué en conséquence) (-39000)
- diminution du soutien au projet Jeunes de l'Espace de Proximité Emploi (-8700€)

Mairie du 18^e : diminution des Fonds du Maire (produit de la collecte des mariages) pour la Fête de la Goutte d'Or.

Subventions privées : le collectif Magnolias a reçu en 2018 une subvention de 2400€ non renouvelée.

Détails des augmentations :

Etat :

- en compensation de la perte du FONJEP, la DRDJSCS soutient pour la première année le projet Goutte d'Or et Vous (+5000€) et le projet Jeunes de l'EPE (+2000€) en plus de la Fête de la Goutte d'Or déjà soutenue les années précédentes.
- Le montant du poste FONJEP CGET pour le projet en direction des jeunes a été réévalué (+2100€).

- la DDCS soutient pour la première fois les parcours linguistique à visée professionnelle de l'EPE dans le cadre de la politique d'intégration (+5000€)
- la DRAC augmente son soutien au projet Goutte d'Or & Vous (+1560)
- la DILCRAH sollicitée pour la première fois soutient à hauteur de 2000€ l'organisation de projections/expositions/webradios autour du film *Barbès Batailles*, dans le cadre de la lutte contre le racisme et les discriminations.
- le montant du financement par poste adulte-relais a augmenté.

CAF

- Pour la première année, la SSB a sollicité et obtenu un soutien de la CAF pour les ateliers webradios enfants et adolescents (+7000€) et pour l'atelier numérique enfants (+2500€)

Ville de Paris :

- la DASES augmente son soutien à l'Espace Public Numérique dans le cadre de l'appel à projet inclusion numérique (+3700€)
- la DASES finance pour la première fois un Fonds de Participation des Habitants dédié à la prévention des rixes à hauteur de +7000€.
- la DDCT, via l'appel à projet *Citoyenneté, Laïcité, Valeurs de la République*, co-finance le projet autour de *Barbès Batailles* (+2000€)
- le co-financement des adultes-relais augmente.

A. 2 - Cotisations et autres produits de gestion courante

	2019	2018	2017
Adhésion SSB	650 €	715 €	715 €
Participation aux cours EPN des particuliers	3 336 €	4 039 €	1 732 €
Contribution des associations - projets en partenariat EPN	5 770 €	3 410 €	3 449 €
Participation aux mises à disposition de salles	78 383 €	99 689 €	97 394 €
Participation aux photocopies	1 490 €	2 219 €	1 244 €
Don Fête Goutte d'Or	4 936 €	1 395 €	
Total produits de gestion courante	94 565 €	111 467 €	104 534 €

La baisse significative des participations aux mises à disposition des salles est due à la fermeture de la SSB durant les travaux de rénovation qui ont duré 3 mois et demi.

L'appel à dons pour la Fête de la Goutte d'Or a augmenté avec la contribution de plusieurs associations.

A. 3 – Ventes

	2019	2018	2017	2016
Buvette Fête de la Goutte d'Or	10 333 €	8 094 €	8 202 €	8 741 €
Vente T-Shirts Fête de la Goutte d'Or	242 €	553 €	482 €	
Vente « guide pour agir » Astérya	10 €	8 €		
Participation repas équipes FGO	260 €	160 €	330 €	520 €
Prestation de formation pro – EPN	6 790 €	9 000 €	3 600 €	
Total Ventes	17 636 €	17 815 €	12 614 €	9 261 €

B. Charges d'exploitation

	2019	2018	2017	2016
Achats	76 149 €	82 266 €	76 951 €	62 899 €
Services extérieurs	62 111 €	102 775 €	104 426 €	100 214 €
Autres services extérieurs	20 580 €	20 838 €	25 438 €	22 994 €
Impôts et taxes	6 342 €	7 467 €	7 608 €	6 947 €
Charges de personnel	440 748 €	458 917 €	431 630 €	421 315 €
Autres charges	1 802 €	1 499 €	1 326 €	5 013 €
Total charges d'exploitation	607 732 €	673 762 €	647 379 €	619 382 €

Les charges diminuent sensiblement. Pour ce qui concernent les achats, ce sont les prestations liées aux projets FPH qui diminuent en même temps que le nombre de projet. La diminution des « services extérieurs » s'explique par la baisse de loyer du siège, déjà évoquée. La diminution des charges de personnel vient de la diminution des cotisations patronales.

C. Résultat financier

L'ouverture d'un Livret A en septembre 2017, et l'acquisition de parts sociales auprès du Crédit Coopératif en 2018 ont permis de générer un produit financier de 404€ en 2019.

D. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de 11 896€ correspond à :

- Charges exceptionnelles : principalement des charges sur exercice antérieur et en particulier une perte sur la subvention FSE 2018 du PLIE
- Produits exceptionnels : quote-part des subventions d'investissement virées au compte de résultat.

E. Transfert de charges

Les transferts de charges s'élèvent à 1390 € euros et correspondent principalement à des remboursements de formation.

VI – AUTRES INFORMATIONS

A. Effectif moyen

	Nombre
Cadres	2
Employés	14
TOTAUX	16
Equivalent ETP	11,6
Service civique	1

B. Bénévolat

L'association bénéficie de l'aide d'environ **264 bénévoles équivalent à 2 ETP**. La valorisation de cette contribution s'élève à 32 310 € à partir du montant du SMIC horaire brut (10,03€) et peut être précisée ainsi :

- 16 bénévoles différents, à l'EPE à raison de 550 heures de bénévolat dans l'année
- 21 bénévoles à l'EPN à raison de 850 heures de bénévolat dans l'année
- 2 bénévoles à raison de 200 heures pour le secteur AOL, 1 personne sur la mise à jour et l'amélioration de l'outil de suivi des réservations et de la facturation des mises à disposition de salles et 1 personne en appui administratif au secteur (actualisation des conventions de mises à disposition suite à la rénovation).
- 7 bénévoles pour 100 heures pour Goutte d'Or & Vous et l'animation de quartier
- 218 bénévoles à raison de 1526 heures de bénévolat sur la fête de la Goutte d'Or.

C. Engagements hors bilan

C.1 -Cession de créances

Néant

C.2 - Cautions bancaires

Néant

C.3 – Engagements de retraite

Une provision pour engagement de retraite est déterminée pour les 4 salariés de plus de 55 ans : le montant de cette provision s'élève à 16 472 € au titre de 2019.

C.4 - Engagements de crédit bail

3 photocopieurs en crédit bail dont 2 en couleur :

- 1 couleur à la SSB pour un loyer trimestriel de 488€ TTC, engagement de 5 ans à compter du 01/04/2018 (21 trimestres),
- 1 couleur à l'EPN pour un loyer trimestriel de 198€ TTC, engagement de 5 ans à compter du 01/04/2018 (21 trimestres),
- 1 à l'EPE pour un loyer trimestriel de 170€ TTC, engagement de 5 ans à compter du 01/04/2018 (21 trimestres).

D. Dirigeants

Le montant global des indemnités versées aux membres du conseil d'administration est de :
Néant

E. Filiales et participations

L'association ne détient aucune participation au sein de sociétés.

F. Informations relatives aux honoraires d'audits et de commissariat aux comptes

Les honoraires du cabinet M&A Audit s'élèvent à 4 400€ TTC.

G. Impact de la crise sanitaire COVID 19 sur l'activité de l'association

Quelques points d'attention pour 2020 :

- L'impact du confinement sera significatif pour les comptes de l'association.
- A date, nous estimons que le déficit de l'association pourrait être supérieur à 5% du budget.
- L'activité de mise à disposition des locaux a été totalement arrêtée durant la période.
- Nous avons fait le choix de faiblement mobiliser le dispositif d'état de chômage partiel afin de rester le plus utile aux associations, aux habitants du quartier et aux personnes que nous accompagnons au travers des actions de Goutte d'Or & Vous, de l'EPE et de la Goutte d'Ordinateur.
- Ce contexte illustre pleinement la nécessité pour les associations de ne pas fonctionner exclusivement sur des subventions « sur action ou sur projet » mais bien sur des financements de structure afin de pouvoir, en situation de crise, réorienter leurs activités et mobiliser leurs expertises et savoirs-faire pour répondre aux événements urgents ayant de fortes conséquences sociales.

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

REUNION DE L'ORGANE DELIBERANT RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019

SALLE SAINT BRUNO

9, rue Saint Bruno
75018, Paris

A l'assemblée générale de l'association SALLE SAINT BRUNO,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'organe délibérant dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Paris, le 02 septembre 2020



Le Commissaire aux Comptes :
Yves PASCAULT
Membre de la Compagnie Régionale de Paris
AVENTY Audit